



Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat

PAEDC - Commune d'Amay

Mise à jour 15/04/2025



Construit et mis à jour par le coordinateur du Plan Climat.
Florian Thomas - planenergieclimat@amay.be - 085/310.547

Tables des matières



Introduction 01

Objectifs et Contexte 01

**Actions
État d'avancement 01**

Conclusion 01

Introduction



Ce document présente le Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) de la Ville d'Amay, visant à atteindre une transition énergétique durable.

Le PAEDC s'aligne sur les objectifs nationaux et européens, et vise à réduire l'empreinte carbone de notre commune, promouvoir les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique.

Ce plan est un document vivant qui sera mis à jour régulièrement pour refléter les progrès réalisés et les nouveaux défis à relever.



Objectifs et Contexte

Le PAEDC a pour but de réduire les émissions locales, améliorer l'efficacité énergétique et s'adapter au climat. Il concrétise l'engagement d'Amay dans la Convention des Maires et vise à agir localement pour le climat.

Objectifs clés du PAEDC



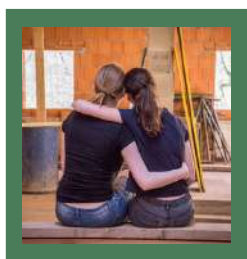
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Réduire les émissions de CO₂ de 55% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990.
- Identifier les sources principales d'émissions de CO₂.
- Intégrer les enjeux climatiques dans les politiques locales.



Énergies renouvelables et rénovation

- Soutenir la production locale d'énergie verte : photovoltaïque, biomasse, hydraulique, etc.
- Accompagner les citoyens via des dispositifs de conseil et d'aides financières.



Amélioration de l'efficacité énergétique

- Favoriser la rénovation énergétique performante dans le logement public et privé.
- Réduire la consommation énergétique des équipements.
- Sensibiliser les citoyens à une gestion énergétique plus sobre.



Objectifs et Contexte

Le PAEDC a pour but de réduire les émissions locales, améliorer l'efficacité énergétique et s'adapter au climat. Il concrétise l'engagement d'Amay dans la Convention des Maires et vise à agir localement pour le climat.

Objectifs clés du PAEDC



Adaptation au changement climatique

- Identifier les risques climatiques majeurs sur le territoire (inondations, canicules, sécheresses).
- Aménager le territoire face à ces menaces. (travaux, végétalisation, plan d'urgence)



Mobilisation des acteurs du territoire

- Impliquer les citoyens dans l'élaboration et le suivi du PAEDC.
- Organiser des ateliers participatifs, balades éco-responsables, conférences, etc.
- Impliquer les écoles et les élèves dans des projets liés au climat.



Suivi, évaluation et transparence

- Suivre régulièrement les indicateurs d'émissions et de consommation d'énergie
- Communiquer de manière accessible les résultats auprès des habitants.
- Ajuster les actions du PAEDC selon les besoins et les contraintes climatiques.

Actions

du Plan énergie-climat

Développement durable

Le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat de la commune, mis en œuvre en 2020, a déjà permis la réalisation de plusieurs projets concrets en lien avec les objectifs fixés. Ces actions visent à répondre aux enjeux climatiques et à améliorer la qualité de vie des habitants. Grâce à ces initiatives, Amay progresse vers une commune plus durable, économe en énergie et résiliente face aux défis climatiques.

Structuré autour de six axes, le PAEDC agit à la fois sur les comportements et les infrastructures. Il comprend des actions de communication et de sensibilisation (axe 1), pour informer et impliquer les citoyens, et encourage la mobilité durable (axe 2) à travers le développement de l'intermodalité, l'installation d'équipements cyclables tels que les parkings à vélos ou les bornes de recharge pour vélos à assistance électrique.

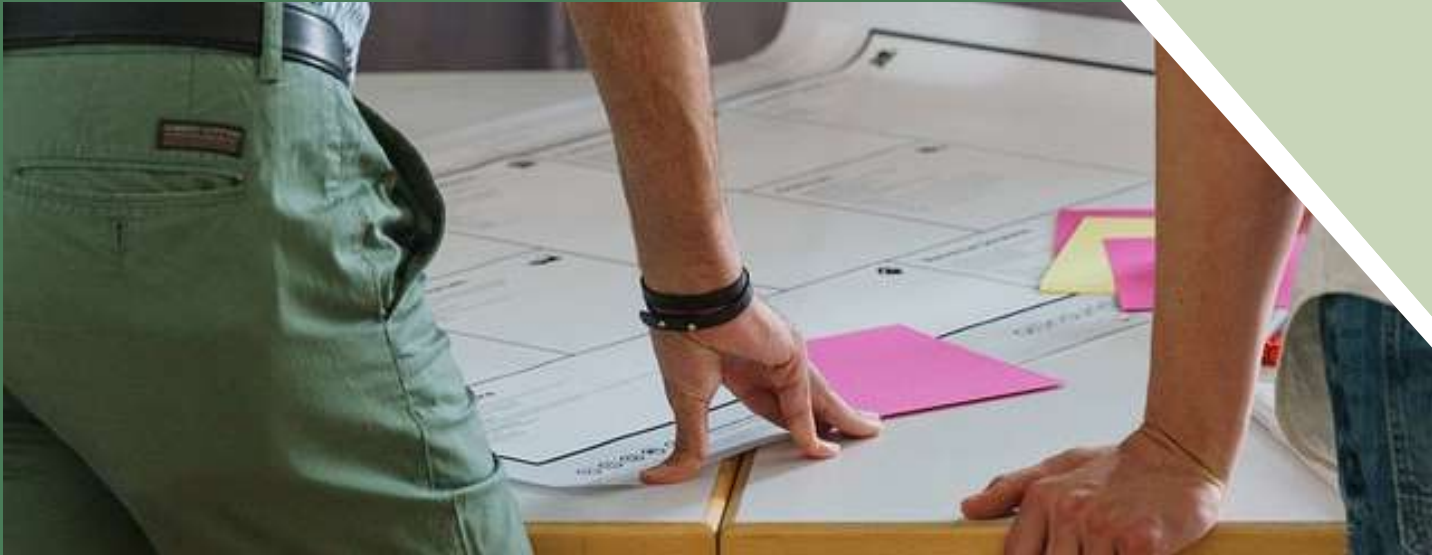


L'amélioration des bâtiments et infrastructures (axe 3) est aussi une priorité, tout comme les projets d'adaptation aux changements climatiques (axe 4) pour rendre le territoire plus résilient. Le développement des énergies renouvelables (axe 5) est renforcé par l'installation de panneaux photovoltaïques, notamment. Enfin, le plan agit pour la préservation de la nature et de la biodiversité (axe 6), en protégeant les milieux naturels et en favorisant des aménagements respectueux de l'environnement.

Concrètement, la commune a rénové plusieurs bâtiments publics pour les rendre plus économes en énergie, ce qui réduit les dépenses communales. Mais surtout, des actions aux co-bénéfices directs pour les citoyens ont vu le jour : nouvelles bornes de recharge voitures et vélos, aménagements pour la mobilité douce, campagnes de sensibilisation dans les écoles, ou encore plantations pour rafraîchir les espaces publics. Le PAEDC ne transforme pas seulement les équipements, il améliore aussi le cadre de vie des habitants, en plaçant l'écologie au cœur du quotidien.

Axe 1

Actions de communication et de sensibilisation



Les actions de communication et de sensibilisation visent à mobiliser l'ensemble des actrices et acteurs du territoire autour des enjeux énergie-climat.

Cet onglet présente un ensemble d'initiatives ayant pour objectif de renforcer la participation citoyenne, d'encourager les changements de comportement et de faciliter l'appropriation des démarches engagées. Cela passe par le développement d'outils pédagogiques (comme un fascicule citoyen ou des ateliers thématiques), l'organisation d'événements culturels, le travail en partenariat avec les écoles, les agriculteurs ou le secteur tertiaire, ainsi que la promotion de nouveaux modes de vie et de travail plus durables.

L'accent est mis sur une communication inclusive et collaborative, avec la mise en place d'un plan de communication structuré pour accompagner les dynamiques locales.

N°	NOM	Action	Situation actuelle
1	COM1	Participation citoyenne et collaboration autour du PAEDC	Fait / Suivi régulier
2	COM2	Développement d'un Plan de communication	Fait / Suivi régulier
3	COM3	Développement des activités culturelles avec des thématiques énergie-climat	1 ou 2 évènements/ an
4	COM4	Sensibilisation chez le jeune public et collaboration avec les écoles	Plusieurs actions sur l'année
5	COM5	Sensibilisation du secteur tertiaire	A réaliser
6	COM6	Sensibilisation des agriculteur.rice.s	1 ou 2 actions/ an
7	COM7	Création d'un fascicule citoyen "Énergie-Climat"	Reporté
8	COM8	Accompagnement d'achats groupés dans les quartiers	Annulé
9	COM9	Mise en place d'une EcoTeam communale	Fait / Suivi régulier
10	COM10	Ateliers sur des thématiques énergie-climat pour les citoyens	1 ou 2 actions/ an
11	COM11	Aide au développement d'espaces de co-working et promotion du télétravail	Débuté
12	COM12	La création d'un Conseil Consultatif Communal Vélo	Fait / Suivi régulier



Action COM1

Participation citoyenne et collaboration autour du PAEDC

Contexte

La Commune d'Amay souhaite renforcer l'implication citoyenne dans les politiques publiques, en particulier dans le cadre du Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC).

Pour ce faire, un Comité de Pilotage composé d'acteurs locaux issus de différents secteurs (associatif, économique, social...) est mis en place. Ce comité permet de développer des actions concrètes, co-construites, en lien avec les priorités du territoire.

Le coordinateur POLLEC est en charge :

- Du suivi et de la mise en œuvre du PAEDC ;
- De la collaboration avec les partenaires régionaux, provinciaux et communaux ;
- De la dynamique de transversalité entre les différents services communaux et les acteurs externes ;
- D'animer le comité de pilotage.

Le coordinateur POLLEC assure l'animation de ce comité, la coordination entre les services communaux et les partenaires externes, ainsi que le suivi des projets.

Actions à mener



- Identifier les membres actifs du Comité de Pilotage.
- Organiser 4 rencontres annuelles avec les acteurs du territoire.
- Impliquer des partenaires tels que le GAL, le CPAS, le PCS, Waahcoop, etc.
- Favoriser l'engagement des participants dans les actions locales.

Situation actuelle :

Le comité de pilotage du PAEDC est déjà actif. N'hésitez pas à envoyer votre candidature pour compléter notre groupe via l'adresse : planenergieclimat@amay.be



Action COM2

Développement d'un Plan de Communication

Contexte

Une communication efficace est essentielle pour valoriser les actions du PAEDC et sensibiliser la population. La commune développe un plan de communication structuré, adapté à différents publics (habitants, entreprises, écoles...). Ce plan permet de communiquer à travers différents vecteurs comme le site internet communal, les réseaux sociaux, l'Informa, etc.

Ce plan favorisera la cohérence, la visibilité des projets et l'engagement citoyen.

Il intégrera :

- L'exemplarité de la commune dans la gestion de ses bâtiments.
- La sensibilisation du personnel et des utilisateurs des bâtiments communaux.
- Favoriser les actions de mobilité.
- Faire la promotion des systèmes d'énergies renouvelables.
- Faire la promotion de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques durables.
- Faire la promotion d'événements organisés dans le cadre du PAEDC.
- Mise en place d'articles quotidiens sur le site web et la gazette. (Primes, pratiques, projets, appels à candidature, etc.)

Actions à mener



- Présentation de la mise à jour annuelle du PAEDC.
- Mise en avant des projets liés au PAEDC.
- Invitations à des événements et des projets citoyens.

Situation actuelle :

Des communications régulières sont réalisées par le service communication sur le PAEDC et sur les projets liés.



Action COM3

Développement d'activités culturelles avec des thématiques énergie-climat

Contexte

La culture est un vecteur puissant pour sensibiliser aux enjeux environnementaux. La commune souhaite encourager des initiatives culturelles en lien avec l'énergie et le climat afin de toucher un public large et diversifié.

Différentes formes d'activités peuvent être mises en place : projections de films, ciné-débats, expositions, théâtre, recyclerie éphémère, concours artistiques, etc. La difficulté principale de cette action est de trouver les partenaires nécessaires et que les idées soient cohérentes avec le thème « énergie-climat » tout en laissant la place à la culture. La commune pourrait mettre à disposition des salles pour des activités.

Plusieurs types d'activités sont possibles :

- Projection de films/ documentaires en salle ou en plein air. (Ciné-débats)
- Pièces de théâtre.
- Exposition de photos.
- Recyclage de vêtements et vente de ceux-ci avec un magasin de seconde main.
- Concours artistiques pour illustrer certains projets de la commune.
- Etc.

Actions à mener



- Collaborer avec les centres culturels, écoles et associations locales.
- Identifier des lieux pour accueillir les événements (intérieur et extérieur).
- Mettre en place un agenda annuel des événements « énergie-climat ».
- Soutenir la communication autour de ces activités via les canaux municipaux.

Situation actuelle :

Plusieurs événements ont déjà eu lieu comme : la projection du film « Aujourd'hui » avec débat, des expositions de photos, le recyclage de vêtements et vente seconde main. D'autres actions seront prochainement proposées.



Action COM4

Sensibilisation chez le jeune public et collaboration avec les écoles

Contexte

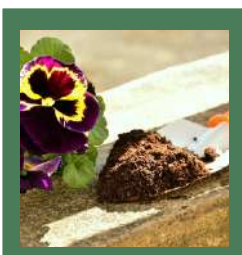
Les jeunes générations jouent un rôle central dans la transition écologique. La commune souhaite renforcer les partenariats avec les écoles pour proposer des activités pédagogiques et engageantes.

Les actions incluent : ateliers, présentations de métiers verts, défis scolaires, expositions et participation à des événements comme le Défi Zéro Watt.

Quelques outils :

<https://climat.be/en-belgique/communication-et-education/offre-educative>
<https://www.provincedeliege.be/fr/agrulab/maraichers/agricharme>

Actions à mener



- Séances d'information dans les écoles. (Biodiversité, énergie, changement climatique, etc.)
- Présentation de métiers innovants et d'agriculteurs.trices.
- Ateliers avec les enfants. (Hôtel à insectes, dessins, etc.)
- Dessins d'enfants pour accrocher dans les bâtiments administratifs pour sensibiliser les agents.
- Défis et challenges (Défi Génération Zéro Watt).

Situation actuelle :

Plusieurs actions ont déjà été menées dans les écoles tels le Défi Génération Zéro Watt, des ateliers sur les insectes, des ateliers tri avec Intradel, des séances d'informations sur la biodiversité, l'énergie ou le changement climatique.



Action COM5

Sensibilisation du secteur tertiaire aux enjeux énergie-climat

Contexte

Les entreprises locales ont un rôle clé à jouer dans la transition énergétique. Cette action vise à mieux informer et à accompagner les acteurs économiques dans une démarche durable.

Des outils et temps d'échange sont proposés : enquêtes, ateliers, newsletter spécialisée, partenariats avec la SPI ou d'autres structures.

Actions à mener



- Réaliser une enquête sur les pratiques et attentes du secteur.
- Organiser des sessions d'information ciblées (webinaires, petits déjeuners pro).
- Développer une rubrique dédiée dans la communication de la commune.
- Créer un guide de bonnes pratiques pour les professionnels locaux.

Situation actuelle :

A l'heure actuelle, plusieurs projets majeurs du plan énergie-climat sont en cours. De ce fait, nous n'avons pas encore débuté cette action.



Action COM6

Sensibilisation des agriculteurs.trices

Contexte

D'ores et déjà, des changements sont observés dans le secteur agricole sur certaines cultures : modification des calendriers agricoles, changement de la qualité des produits, déplacement vers le nord de certains ravageurs, ...

A l'horizon 2050 et sous l'effet des sécheresses, le secteur agricole serait affecté au niveau des rendements des grandes cultures dû à la baisse de disponibilité en eau et la multiplication des épisodes caniculaires ou de sécheresses auraient un effet très négatif sur les rendements avec notamment le risque d'échaudage. La rentabilité de l'élevage pourrait également se trouver diminuée du fait de l'impact des sécheresses sur les prairies.

Actions à mener



- Organiser des rencontres thématiques (résilience, eau, diversification).
- Favoriser les échanges entre agriculteurs et chercheurs.
- Promouvoir les dispositifs existants (primes, formations, coopératives locales).
- Créer une plateforme de dialogue entre commune et agriculteurs.

Situation actuelle :

De nombreux contacts ont été initiés avec les agriculteurs locaux dans le cadre du projet Kick pour la biodiversité. Des projets tels que le creusement de marres ou de plantation de haies ont été réalisés ou sont en cours de finalisation. Le dialogue avec les agriculteurs est constant. Ces projets ont pour but principal d'adapter le territoire aux changements climatiques. Les marres et les haies jouent le rôle de zone tampon en cas de forte pluie et sont favorables à la biodiversité.



Action COM7

Création d'un fascicule citoyen "Énergie-Climat"

Contexte

Un guide pratique sera proposé à chaque citoyen, notamment aux nouveaux habitants, pour centraliser toutes les informations utiles sur l'énergie, le climat, les primes, les projets locaux et les bonnes pratiques à adopter chez soi.

Pour toute question sur le sujet, contactez le coordinateur POLLEC ou le conseiller énergie de la commune afin d'être conseillé ou redirigé vers les outils existants

Florian Thomas - Coordinateur POLLEC - planenergieclimat@amay.be

Théo Caprasse - Conseiller en énergie - service.energie@amay.be

Actions à mener



- Construire le contenu avec les services techniques et le service communication.
- Définir un format attractif (papier et numérique).
- Mettre à jour le fascicule chaque année selon l'actualité.
- Distribuer lors d'événements communaux et via les guichets citoyens.

Situation actuelle :

En raison du changement de gouvernement, cette action est reportée. Plusieurs textes de lois sont actuellement modifiés et il est difficile de proposer un fascicule reprenant les primes puisque de nombreux changements ont été annoncés.



Action COM8

Accompagnement d'achats en commun dans les quartiers

Contexte

Un Groupe d'Achat en Commun est un groupe de personnes qui se mettent ensemble afin d'acheter leurs produits (alimentaire, énergie, matériel, etc.) directement chez des producteurs locaux, entreprises ou commerces.

En diminuant les intermédiaires, la consommation se fait plus respectueuse de l'environnement et plus solidaire, car elle assure un meilleur revenu à l'agriculteur. C'est aussi l'occasion de tisser des liens avec les personnes du même quartier.

Actions à mener



- Identifier les quartiers et collectifs intéressés.
- Mettre à disposition des salles communales pour les réunions.
- Diffuser une méthodologie simple pour lancer un achat groupé.
- Jouer un rôle de facilitateur via un soutien logistique et administratif.

Situation actuelle :

Une première approche a été réalisée avec les citoyens participants au comité de pilotage du PAEDC. Néanmoins, celle-ci n'a pas abouti. Cette action est actuellement à l'arrêt. Le collège communal a décidé que ce n'était pas le rôle de la commune de fournir ce type de service.



Action COM9

Mise en place d'une Ecoteam communale

Contexte

L'Ecoteam est constituée par des agents des différents départements. Son ambition est d'amener les travailleurs à adopter volontairement des comportements en faveur du Développement Durable. Cette équipe travaille au travers d'actions concrètes visant à réduire l'empreinte écologique de la commune d'Amay, tout en diminuant les dépenses publiques.

Cette dynamique encourage les travailleurs à donner le meilleur d'eux-mêmes et à s'entraider pour permettre à l'équipe de réussir. Le processus favorise la créativité, la collaboration, l'enthousiasme et la production de résultats concrets en faveur de l'environnement.

Actions à mener



- Sélectionner des agents motivés de différents services.
- Définir un programme d'actions internes (tri, mobilité, énergie, achats responsables).
- Organiser des réunions régulières et diffuser les résultats.
- Valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre au sein des services.

Situation actuelle :

L'Ecoteam communale a été instaurée le 11 octobre 2022, elle compte actuellement 16 agents communaux de différents services. Elle se réunit au minimum une fois par trimestre. Elle suit plusieurs projets concrets comme :

- La mise en place d'îlots de tri dans les bâtiments communaux ;
- Le développement d'un projet « Tous Vélos Actifs » pour favoriser le déplacement à vélos au sein de l'administration communale ;
- Le projet « En mai, tonte à l'arrêt » avec fleurissement de plusieurs zones vertes devant nos bâtiments communaux dans le but de favoriser la biodiversité et protéger les insectes ;
- Le développement d'outils permettant d'économiser de l'énergie au sein de nos services ;
- Et bien plus encore ;



Action COM10

Ateliers sur des thématiques énergie-climat pour les citoyens

Contexte

Depuis peu, de plus en plus de personnes éprouvent des difficultés à payer leur facture énergétique. La société exclut, de manière structurelle, les personnes en situation de précarité, tout en ignorant leurs réalités. Le troisième pilier de la Convention des Maires concerne la lutte contre la précarité énergétique. Les ateliers citoyens permettent de répondre à des besoins concrets : comprendre ses factures, réaliser des économies, améliorer le confort chez soi.

Des animateurs experts guideront les participants sur des gestes simples mais efficaces.

Actions à mener



- Proposer des modules thématiques (chauffage, eau, appareils, isolation).
- Utiliser des outils comme le quickscan pour réaliser un pré-diagnostic.
- Organiser des visites de bâtiments exemplaires.
- Prévoir un espace d'accueil pour les enfants pendant les ateliers.

Situation actuelle :

Plusieurs événements ou ateliers sont proposés chaque année tels que :

- Une Ecobalade autour de la gravière avec des guides nature et la présentation du plan énergie-climat ;
- Des ateliers sur l'économie d'énergie ou la création de produits ménagers bio ;
- Des réunions d'informations citoyenne sur le subsid Biodiversité ;
- Des chantiers participatifs dans nos vergers locaux ou dans nos potagers partagés ;
- Des formations sur la réparation des vélos ;



Action COM11

Développement d'espaces de coworking et promotion du télétravail

Contexte

Réduire les déplacements domicile-travail est un levier fort pour la transition. La commune explore la possibilité de créer des espaces de coworking accessibles et conviviaux pour favoriser le télétravail à proximité. D'autre part, lorsque la fonction le permet, la commune accorde à ses agents communaux la possibilité de télétravailler 2 jours par semaine.

Actions à mener



- Mettre en place du télétravail au sein de l'administration communale afin d'avoir un rôle d'exemplarité.
- Réaliser une enquête sur les besoins des habitants.
- Identifier des lieux disponibles (salles communales, espaces inutilisés).
- Proposer des services complémentaires (wifi, café, animation).
- Promouvoir auprès des entreprises locales les bénéfices du télétravail.

Situation actuelle :

Cette action a débuté par la mise en place du télétravail au sein de l'administration communale afin d'avoir un rôle d'exemplarité. Actuellement, les autres actions n'ont pas encore vu le jour.

La priorité étant de finaliser plusieurs projets majeurs du PAEDC. Notamment, la stratégie immobilière des bâtiments communaux, la végétalisation de la cité Rorive, la mise en place d'une plateforme de rénovation, etc.



Action COM12

La création d'un Conseil Consultatif Communal Vélo

Contexte

Dans une volonté de renforcer la politique de mobilité douce sur son territoire, la Commune a initié la création d'un Conseil Consultatif Communal Vélo (CCCV). Cette initiative s'inscrit dans la continuité des objectifs du PAEDC visant à favoriser des modes de déplacement durables, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de vie des habitants.

L'objectif principal de ce conseil est de permettre une meilleure intégration de la dimension cyclable dans les projets d'aménagement de l'espace public. La participation citoyenne est au cœur de cette démarche : le CCCV vise à rassembler les usagers du vélo, les habitants concernés ou intéressés, ainsi que les acteurs locaux autour d'une vision commune de la mobilité active.

La première réunion du Conseil a eu lieu le 21 novembre 2024, marquant le lancement officiel de ce nouvel outil de concertation.

Actions à mener



- Favoriser une mobilité durable et inclusive par le développement de l'usage du vélo.
- Associer les citoyens à la définition des priorités en matière d'infrastructures cyclables.
- Identifier collectivement les freins et les opportunités à l'usage du vélo.
- Proposer et accompagner des projets concrets améliorant les conditions de déplacement à vélo.
- Renforcer l'articulation entre les politiques publiques locales et les besoins du terrain.

Situation actuelle :

Le Conseil Consultatif Communal Vélo est désormais constitué et a tenu sa première réunion le 21 novembre 2024. Il s'agit maintenant d'organiser des rencontres régulières, structurer les échanges et initier les premiers projets concrets.

Axe 2

La promotion de la mobilité durable



Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels et d'offrir des alternatives concrètes à la voiture individuelle, la commune s'engage dans une démarche ambitieuse d'amélioration de son offre en mobilité.

Cet axe vise à favoriser des modes de déplacement plus durables, accessibles et sécurisés pour l'ensemble des citoyens. À travers la mise en œuvre d'actions structurantes comme l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité, l'engagement d'un.e Conseiller.ère Mobilité, le développement d'infrastructures pour vélos (abris, bornes de recharge, stations de réparation), ou encore la promotion active de la mobilité douce via des ateliers et des projets participatifs tels que « Tous Vélos Actifs », la commune entend transformer durablement les habitudes de déplacement.

Ces initiatives, complémentaires et cohérentes, s'inscrivent pleinement dans une vision de territoire plus résilient, plus sain et plus respectueux du climat.

N°	NOM	Action	Situation actuelle
13	MOB1	Elaboration d'un Plan Communal de Mobilité	Reporté à 2026
14	MOB2	Engagement d'un.e Conseiller.e Mobilité	Formation interne
15	MOB3	Ateliers d'éco-conduite et formation vélo	Fait pour le vélo
16	MOB4	Installation de bornes pour voitures et vélos électriques	Fait
17	MOB5	Installation d'abris à vélos	En cours
18	MOB6	Installation de bornes de réparation pour vélos	Fait
19	MOB7	Promotion des repairs cafés pour vélos	1 ou 2 actions/ an
20	MOB8	Mise en place de rues accessibles aux piétons et cyclistes pendant les entrées et sorties des scolaires	Reporté
21	MOB9	Tous Vélos Actifs	NOUVEAU - En cours



Action MOB1

Elaboration d'un Plan Communal de Mobilité

Contexte

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est un outil de planification stratégique qui permet à la commune d'Amay d'améliorer l'accessibilité, la sécurité routière, la qualité de vie et la durabilité des déplacements. Il favorisera la mobilité douce, optimisera les itinéraires pour tous les usagers, réduira les nuisances liées aux transports motorisés, et contribuera à une meilleure cohérence urbaine.

Le PCM permettra :

- D'organiser un système de déplacement cohérent pour les personnes et les marchandises dans la commune.
- D'offrir une réponse en termes d'accessibilité aux pôles d'activités principaux.
- De favoriser les déplacements qui peuvent être pratiqués par l'utilisation de la mobilité douce.
- De contribuer à localiser au mieux les lieux de vie des activités, en favorisant la mixité des fonctions.
- De réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.
- D'améliorer la convivialité des espaces publics et de diminuer les nuisances environnementales.

L'objectif du PCM sera de définir tout d'abord les forces et faiblesses de la Commune d'Amay en matière de mobilité durable. Certaines sont déjà connues et sont majoritairement liées à l'utilisation intensive de la voiture. Ensuite, il s'agira de définir une stratégie qui vise à optimiser cette mobilité en fonction de nos avantages et inconvénients et de la mettre en œuvre par différents projets subsidiés pour la plupart.

Actions à mener



- Réaliser un diagnostic de la mobilité actuelle sur le territoire.
- Identifier les zones à enjeux (écoles, commerces, zones résidentielles).
- Associer les citoyens aux réflexions via des consultations publiques.
- Établir un plan d'actions réaliste avec un phasage clair.

Situation actuelle :

Le plan communal de mobilité est reporté à 2026.



Action MOB2

Engagement d'un.e Conseiller.ère Mobilité

Contexte

Pour assurer la mise en œuvre efficace du PCM et des actions mobilité du PAEDC, la commune prévoit l'engagement d'un.e Conseiller.ère Mobilité dédié.e.

Cette personne coordonnera les projets liés à la mobilité douce, travaillera avec les partenaires régionaux et soutiendra les démarches participatives.

Actions à mener



- Rédiger une offre d'emploi attractive et adaptée.
- Intégrer le.la Conseiller.ère au service Environnement.
- Lancer un programme de formations et de projets prioritaires.

Situation actuelle :

- Un conseiller en mobilité est actuellement en poste.
- Un second est en formation actuellement. (2025)
- Un troisième sera en formation courant de l'année 2026.



Action MOB3

Ateliers d'éco-conduite et formation vélo

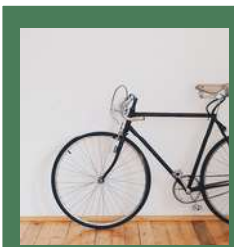
Contexte

Dans une démarche engagée pour la transition écologique et le développement d'une mobilité plus responsable, des ateliers d'éco-conduite à destination des citoyens et des agents communaux sont prévus, accompagnés de formations à la pratique du vélo spécifiquement dédiées aux agents communaux.

Ces initiatives visent à promouvoir des comportements de déplacement plus respectueux de l'environnement, tout en améliorant la sécurité et en réduisant l'empreinte carbone des trajets quotidiens.

En adoptant une conduite plus douce ou en privilégiant le vélo pour les déplacements professionnels, chacun devient acteur du changement, au service d'un territoire plus durable et plus conscient de son impact environnemental.

Actions à mener



- Organiser chaque année un atelier durant la semaine de la Mobilité.
- Proposer des animations ludiques et des simulateurs pour sensibiliser.
- Diffuser des conseils via les médias communaux.

Situation actuelle :

La commune a réalisé un atelier de présentation de vélos électriques à destination du personnel communal. Elle a également mis en place un système de remboursement de frais kilométriques pour les déplacements à vélo. Que ce soient les déplacements vélo-travail ou les déplacements en journée dans le cadre du travail. Celui-ci vise à inciter les agents communaux à se déplacer à vélo. D'autre part, l'Ecoteam de la commune suit un projet « Tous Vélos Actifs » qui a pour but de mettre des vélos à dispositions des agents communaux ainsi que du matériel et des douches. (Voir action MOB9). Concernant l'éco-conduite, les actions doivent encore être mises au planning. (Objectif 2026)



Action MOB4

Installation de bornes pour voitures et vélos électriques

Contexte

L'industrie automobile belge s'engage activement dans le développement de véhicules électriques et hybrides, visant à les rendre accessibles au plus grand nombre en réduisant leur coût. Parallèlement, l'expansion d'un réseau structuré de points de recharge est essentielle pour encourager leur adoption. En ce sens, la Province de Liège, dans sa politique de mobilité durable, propose aux collectivités publiques l'acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides via une centrale d'achats, assortie de subsides.

En 2024, la Belgique a franchi le cap des 83 000 bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, témoignant d'une augmentation significative par rapport aux 50 000 recensées l'année précédente. Dans cette dynamique, **notre commune a installé, grâce à un subside Pollec, 5 bornes de recharge publiques pour voitures électriques ou hybrides, ainsi que 6 bornes de recharge pour vélos.**

Pour connaître les emplacements précis de ces installations, nous vous invitons à consulter le site internet de la commune. Par ailleurs, 3 nouvelles bornes de recharge pour vélos électriques devraient être mises en service au cours de l'année 2025, renforçant ainsi notre engagement en faveur d'une mobilité durable et responsable. Bien que le vélo à assistance électrique soit encore minoritaire parmi les deux-roues en Belgique, il connaît un succès croissant.

Actions restantes



- Installation de 3 bornes de recharge pour vélos à assistance électrique devant la gare d'Amay.

Situation actuelle :

Projet mis en place et finalisé en 2024. Seuls les 3 bornes de recharge pour vélos à assistance électrique devant la gare d'Amay doivent encore être installées. Le matériel est déjà en possession de l'administration communale.



Action MOB5

Installation d'abris et arceaux à vélos

Contexte

Pour favoriser l'usage quotidien du vélo, il est essentiel de garantir des espaces de stationnement sûrs, pratiques et accessibles. Les abris et les arceaux à vélos contribuent à une meilleure intégration du vélo dans les déplacements quotidiens. En 2024, nous avons installé un premier abri à vélos devant l'administration communale. Un second abri sera installé en 2025 sur le parking Pirka (place Claudy Sohet).

Avec l'augmentation des pistes cyclables dans les zones urbaines, de plus en plus de personnes utilisent le vélo comme moyen de transport prioritaire. Petite structure, l'abri vélos vous permet de garer vos deux roues et de les protéger des intempéries. Les espaces à vélos sont avant tout un espace clos (murs, grilles, barreaux, panneaux de bois, de verre, de métal...) et couvert, dont l'accès est réservé à des usagers identifiés.

Actions restantes



- Attente de réception du permis d'urbanisme pour le placement du second abri à vélos.
- Installation du second abri à vélo sur le parking Pirka (place Claudy Sohet).
- Étude pour l'acquisition d'abris à vélos sécurisés

Situation actuelle :

Un premier abri à vélos a été installé à l'administration communale. Plusieurs arceaux à vélos ont été installés dans des lieux stratégiques de la commune. Finalisation du projet dans le courant de l'année 2025.



Action MOB6

Installation de bornes de réparation pour vélos

Contexte

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la mobilité douce, deux bornes de réparation d'urgence pour vélos ont été installées en 2024 : l'une au hall omnisports Robert Colignon, l'autre à l'info-tourisme sur la place Saint-Ode.

En accès libre et gratuit, ces stations sont équipées des outils indispensables pour les petites réparations : tournevis, clés, leviers de pneus, etc. Elles permettent aux cyclistes de resserrer leurs freins, ajuster leur selle ou démonter une roue en toute autonomie. Un QR code intégré sur chaque borne donne également accès à des tutoriels pratiques pour accompagner les utilisateurs pas à pas.

Situation actuelle :

Projet mis en place et finalisé en 2024



Action MOB7

Promotion du Repair café

Contexte

Le principe des Repair Cafés ?

Réparer ensemble dans une ambiance conviviale et ouverte à tous. Sur place, chacun peut accéder librement aux outils et au matériel nécessaires pour redonner vie à une multitude d'objets : vêtements, meubles, appareils électroménagers, vélos, vaisselle, jouets, et bien plus encore.

Ces moments de partage sont accompagnés par des bénévoles passionnés, experts en réparation dans des domaines variés, qui mettent leurs compétences au service de tous. Une belle manière de lutter contre le gaspillage, tout en apprenant et en créant du lien.

Actions à mener



- Mener une campagne d'information grand public.
- Collaborer avec les organisateurs pour élargir les horaires ou thématiques.
- Mettre en lien les Repair Cafés avec les écoles ou projets citoyens.

Situation actuelle :

Chaque année, une ou plusieurs actions sont mises en place avec le Repair Café. L'année dernière, une formation à la réparation des vélos a été organisée.

En 2024, le Repair Café était également présent lors des Amaytoises pour réparer vos objets et présenter l'association (le samedi) et réparer vos vélos (le dimanche).



Action MOB8

Mise en place de rues accessibles aux piétons et cyclistes pendant les entrées et sorties scolaires

Contexte

Pour protéger les enfants aux abords des écoles, la commune souhaite mettre en œuvre des « rues scolaires », fermées temporairement à la circulation motorisée pendant les heures d'entrée et de sortie. Ces aménagements favorisent la sécurité, l'autonomie des enfants et la qualité de l'air.

Un volume élevé de trafic aux portes de l'école entraîne des situations dangereuses et une concentration des polluants dans l'air, pile au moment où un grand nombre d'enfants s'y trouvent. Ironiquement, c'est justement ce chaos sur la route qui incite les parents à opter pour la voiture.

En bannissant les voitures de la rue aux moments où la plupart des élèves arrivent ou quittent l'école, vous contribuerez à la sécurité routière, à la qualité de l'air et à des contacts plus conviviaux aux portes de l'école.

Actions à mener



- Tester la formule dans plusieurs écoles durant une période de 3 mois.
- Sensibiliser les parents, enseignants et riverains.
- Adapter les aménagements selon les retours d'expérience.

Situation actuelle :

Pour des raisons logistiques et un manque de moyen humain, ce projet est reporté à plus tard.



Action MOB9

Tous Vélos Actifs

Contexte

Promouvoir la mobilité douce au sein de l'administration communale en encourageant l'usage du vélo pour les déplacements professionnels et domicile-travail des agents. Porté par l'Ecoteam communale, le projet "Tous Vélos Actifs" vise à intégrer le vélo dans les habitudes quotidiennes des agents communaux. À cet effet, une vingtaine de vélos ont été récupérés grâce à une collecte organisée via le Recyparc. Ces vélos, pour la plupart réparés avec l'aide précieuse du Repair Café d'Amay, seront remis en circulation en 2025. Ils seront mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels ou pour venir au travail.

En parallèle, une étude est en cours avec l'Ecoteam pour aménager l'administration communale de manière plus accueillante pour les cyclistes :

- Installation de douches (hommes/femmes) ;
- Création d'un local sécurisé pour les vélos ;

Bénéfices environnementaux :

- Réduction des émissions de CO₂ liées aux déplacements en voiture ;
- Diminution de la pollution locale (bruit, qualité de l'air) ;
- Valorisation de l'économie circulaire via la réutilisation de vélos usagés ;
- Incitation à un mode de vie plus sain et plus durable pour les agents ;

Actions à mener



- Création d'un local sécurisé et élaboration d'une procédure de mise à disposition des vélos.
- Étude et aménagement de douches (hommes/femmes) au sein de l'administration.
- Étude de l'équipement complémentaire (casques, gilets fluorescents, antivols, etc.) pour assurer sécurité et confort des usagers.

Situation actuelle :

La création du local sécurisé devrait voir le jour dans le courant 2025. L'étude d'aménagement de douches et d'équipements complémentaires est en cours et suivi par l'EcoTeam communale.

Axe 3

Amélioration des bâtiments et des infrastructures du territoire



Dans une démarche de transition écologique et d'optimisation des ressources, l'administration communale engage une politique ambitieuse en faveur de l'amélioration de ses bâtiments et infrastructures.

Une stratégie immobilière dédiée aux bâtiments communaux permettra de mieux planifier les usages, les rénovations et les investissements futurs. L'efficacité énergétique constitue un enjeu prioritaire : des actions ciblées seront menées pour réduire les consommations, notamment à travers le monitoring de l'eau, l'optimisation des installations techniques et l'adoption de solutions innovantes. La rénovation de l'éclairage public avec des dispositifs LED s'accompagne d'une réflexion globale sur l'éclairage du territoire afin d'allier performance énergétique et qualité de vie. Enfin, la création d'une plateforme de rénovation énergétique viendra renforcer la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux aux enjeux de la transition énergétique et aux solutions concrètes qui s'offrent à eux.

N°	NOM	Action	Situation actuelle
22	BAT1	Développement d'une stratégie immobilière pour les bâtiments communaux	En cours
23	BAT2	Augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux	1 à 10 actions/ an
24	BAT3	Monitoring de l'eau dans les bâtiments communaux	Fait
25	BAT4	Economie des consommations d'eau	1 à 5 actions/ an
26	BAT5	Optimiser les installations techniques via un contrat de performance énergétique (CPE)	Reporté
27	BAT6	Incitation à l'installation de toitures blanches	A réaliser
28	BAT7	Rénovation de l'éclairage public (LED)	Fait
29	BAT8	Repenser l'éclairage du territoire	A réaliser
30	BAT9	Organisation d'un salon de l'énergie et de l'habitat	Reporté
31	BAT10	Création d'une plateforme de rénovation énergétique	NOUVEAU - Projet 2025
32	BAT11	Remplacer les compteurs électriques par des compteurs intelligents	En cours



Action BAT1

Développement d'une stratégie immobilière pour les bâtiments communaux

Contexte

Subside POLLEC 2021-2025 : Le projet consiste en la mise en place d'une stratégie immobilière qui permettra d'établir un plan de rénovation énergétique à long terme.

L'objectif du plan est d'atteindre la neutralité carbone des bâtiments en 2040. Pour ce faire, suite à la formulation des besoins en infrastructures, une comptabilité énergétique connectée sera mise en place.

En s'appuyant sur le cadastre énergétique, les bâtiments qui nécessitent une rénovation seront audités après quoi un plan d'actions et d'investissement sera proposé.

Actions à mener



La mise en place d'une stratégie immobilière se décline comme suit :

1. Identification des besoins actuels et à venir en termes d'infrastructure.
2. Cadastre énergétique des bâtiments.
3. Réalisation d'audits sur les bâtiments nécessitant une intervention.
4. Monitoring des consommations d'énergie.
5. Plan d'action et d'investissement pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2040.

Situation actuelle :

La phase 1 et 2 des actions sont d'ores et déjà finalisées. La réalisation des audits énergétiques est en cours et sera présentée au collège et finalisée avant juin 2025. Une étude de faisabilité pour le monitoring des consommations d'énergie a débuté.

Dans la seconde partie de l'année 2025, un plan d'action et d'investissement sera établi et présenté au collège et au conseil communal.



Action BAT2

Augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux

Contexte

La commune souhaite améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments afin de réduire leur consommation, augmenter le confort des usagers, et diminuer leur impact climatique, dans un contexte de hausse des prix de l'énergie.

Cela passera par des rénovations ciblées : relighting, isolation, remplacement des menuiseries extérieures, des systèmes de chauffage, et de ventilation, rénovation de toitures, déploiement de panneaux photovoltaïques, etc.

Actions finalisées :



- Réaliser un état des lieux et une mise à jour du plan de travaux ;
- Mobiliser les subsides UREBA classiques et exceptionnels pour financer les rénovations ;
- Planifier les interventions bâtiment par bâtiment ;

Situation actuelle :

Ces missions sont suivies par le conseiller énergie de la commune et sont un point stratégique de la stratégie communale. De 1 à 10 projets par année sont réalisés. A titre d'exemple, voici plusieurs projets réalisés ou en cours :

- Remplacement de la chaudière de l'Ecole de Jehay – Fait
- Relighting du hall omnisports – Fait
- Remplacement de la toiture du hall omnisports – En cours (projet 2025)
- Ecole des Thiers : remplacement châssis, isolation vide ventilé, VMC – En cours (projet 2025)
- Installation panneaux solaires maison communale (24 panneaux de 440 WC) – Fait
- Relighting service environnement – Fait
- Rénovation de la toiture de la salle du tambour – (prochainement)
- Installation de protections solaires mobiles au service urbanisme – (fait)
- Etc.



Action BAT3

Monitoring de l'eau dans les bâtiments communaux

Contexte

Pour lutter contre le gaspillage et améliorer la gestion de l'eau dans les bâtiments communaux, la commune a déployé le système Easy Conso proposé par la SWDE sur les bâtiments prioritaires.

Cet outil de comptage intelligent permet de détecter les fuites en temps réel, d'optimiser les consommations, et d'objectiver les besoins pour les futurs projets de rénovation. La plateforme facilite également le suivi régulier des consommations par les services communaux.

Actions finalisées



- Conclure une convention In House avec la SWDE pour formaliser l'utilisation de l'outil ;
- Finaliser l'installation de compteurs connectés dans les bâtiments encore non équipés ;
- Former les équipes à l'utilisation de la plateforme Easy Conso pour assurer un suivi ;

Situation actuelle :

Projet mis en place et finalisé en 2023. Suivi réguliers des pannes et des consommations.



Action BAT4

Economie des consommations d'eau

Contexte

La commune souhaite réduire la consommation d'eau dans ses bâtiments en agissant à la fois sur les équipements (robinetterie, douches, toilettes, arrosage) et sur les nouveaux projets immobiliers (solutions basées sur la nature : noues, lagunages, haies, etc.).

- Gestion de l'eau pour les nouveaux projets immobiliers : gestion basée sur la nature et la lutte contre les inondations. (micro épuration en lagunage, noues de rétention, installation de haies, d'arbres et d'arbustes, parkings végétalisés, etc.)
- Réduction de l'eau pour les usagers : remplacement des pommeaux de douches et robinetterie, des chasses d'eau, mousseurs, sensibiliser les occupants, arrosages ménagés, etc.
- Imposition urbanistique d'installer des citernes d'eau de pluie pour les nouveaux projets ;

Actions à mener



- Sélection de bâtiments sur lesquels travailler.
- Sélection d'actions adaptées aux bâtiments.
- Collège, Cahiers des charges, Marchés public, achats et installations.
- Plan de communication pour monter l'exemple aux citoyens.

Situation actuelle :

Chaque année, le conseiller énergie en collaboration avec le service travaux de la commune optimise la gestion de l'eau dans notre parc immobilier. 1 à 5 projets sont réalisés chaque année en fonction des contraintes budgétaires et organisationnelle.



Action BAT5

Optimiser les installations techniques via un contrat de performance énergétique (CPE)

Contexte

Les bâtiments publics consomment une grande quantité d'énergie au quotidien : chauffage, ventilation, éclairage, production d'eau chaude, etc. Pourtant, il est possible d'améliorer ces installations sans devoir entreprendre de lourds travaux ou engager des dépenses importantes. Pour ce faire, la commune souhaite recourir à un contrat de performance énergétique (CPE).

Il s'agit d'un partenariat avec une entreprise spécialisée (comme OptiWatt, Equans, etc.), qui s'engage à identifier des solutions techniques concrètes pour réduire la consommation d'énergie – tout en garantissant un certain niveau de performance et d'économies.

Ces solutions sont dites "non-invasives", c'est-à-dire qu'elles ne nécessitent pas de gros chantiers ou de travaux complexes (ex : réglage fin du chauffage, gestion automatisée de la ventilation, remplacement de petits équipements techniques, etc.). L'entreprise se rémunère partiellement sur les économies réalisées, ce qui rend ce dispositif peu coûteux pour la commune.

Actions à mener



- Identifier les bâtiments communaux pour lesquels une optimisation énergétique est pertinente ;
- Contacter les entreprises spécialisées afin d'initier un marché public pour la mise en place d'un CPE ;
- Mettre en œuvre les solutions proposées par l'entreprise sélectionnée ;

Situation actuelle :

Cette action initialement prévue au plan d'action énergie-climat est actuellement reporté pour les raisons suivantes :

- En 2025, nous finalisons la stratégie immobilière à long terme des bâtiments communaux. Les optimisations techniques des installations font partie des audits énergétiques et devraient également être soumises dans le plan d'action et d'investissement.
- D'autre part, le conseiller énergie de la commune propose déjà son expertise dans ce domaine.



Action BAT6

Incitation à l'installation de toitures blanches

Contexte

Chaque été, de nombreux bâtiments se transforment en véritables fours à cause de toitures sombres qui absorbent la chaleur. Cela pousse à utiliser la climatisation, ce qui augmente la consommation d'énergie, les coûts et les émissions de gaz à effet de serre.

Pour y remédier, la commune encourage, lorsque les toitures végétalisées ne sont pas envisageables, la mise en place de toitures blanches. Ce revêtement clair réfléchit les rayons du soleil, ce qui permet de réduire la température à l'intérieur des bâtiments sans recourir à des systèmes de refroidissement coûteux.

C'est une solution simple et économique avec plusieurs avantages :

- Amélioration du confort dans les bâtiments non climatisés ;
- Baisse des factures d'énergie ;
- Réduction des îlots de chaleur en ville ;
- Moins d'émissions de CO₂ ;

Actions à mener



- Intégrer cette solution dans les projets communaux où les toitures végétales ne sont pas possibles ;
- Encourager les acteurs publics et privés à l'adopter ;
- Informer via le service urbanisme et introduire les informations dans le guide communal de l'urbanisme ;

Situation actuelle :

Le service urbanisme est attentif à ce type de solutions. Néanmoins, nous n'avons pas encore mis en place d'obligation particulière dans ce sens. Cette action est à évaluer au cas par cas.



Action BAT7

Rénovation de l'éclairage public (LED)

Contexte

Depuis 2012, la Wallonie impose aux communes de réaliser un audit énergétique de leur éclairage public tous les cinq ans. Dans ce cadre, la commune a collaboré avec RESA pour moderniser l'ensemble de son parc d'éclairage public. Ce programme s'est déroulé en trois phases, aboutissant début 2025 au remplacement de la totalité des anciens luminaires par des modèles LED de dernière génération.

Cette modernisation a permis de réduire significativement la consommation d'énergie, d'améliorer la qualité de l'éclairage et de diminuer les nuisances lumineuses. De plus, certains points lumineux non essentiels, tels que les éclairages décoratifs ou de Noël, ont été supprimés ou adaptés pour renforcer la sobriété énergétique.

Ce projet est financé par RESA et par la commune, il constitue un franc succès pour la commune, illustrant son engagement en faveur de la transition énergétique et de la préservation de l'environnement.

Actions à mener



- Achèvement des trois phases de remplacement des luminaires par des LED ;
- Réduction des points lumineux non essentiels ;
- Suivi des économies d'énergie avec l'outil MyRESA ;

Situation actuelle :

Projet mis en place et finalisé en 2024/2025. Remplacement de l'éclairage décoratif par du LED à l'étude.



Action BAT8

Repenser l'éclairage public

Contexte

L'éclairage urbain est au cœur de nombreuses réflexions urbanistiques. L'émergence et le développement du concept des « Smart Cities » ces dernières années n'a fait qu'accroître cette tendance. En effet, outre la réflexion environnementale et sécuritaire liée à l'éclairage urbain, de nombreuses villes s'intéressent à la question de la mise en valeur nocturne de leur patrimoine historique en faisant le choix d'un éclairage LED durable, dynamique et donc résilient.

Les églises, vestiges antiques, façades classées, châteaux, jardins, sculptures sont autant de lieux de mémoire qui participent à l'identité de la ville et à la fierté de ses habitants. Pendant de nombreuses années, la mise en valeur de ces sites, quand ils existaient, passaient essentiellement par l'installation d'un éclairage souvent limité car très énergivore et peu flexible.

Actions à mener



- Identifier les éclairages à supprimer ou à adapter (patrimoine, Noël, etc.)
- Travailler en collaboration avec RESA ;

Situation actuelle :

La priorité était donnée à la rénovation de l'éclairage public et le passage au LED (action BAT7). Maintenant que le projet est finalisé, nous sommes en contact avec RESA pour identifier les éclairages à supprimer ou à adapter, si nécessaire.



Action BAT9

Organisation d'un salon de l'énergie et de l'habitat

Contexte

Pour sensibiliser les citoyens à la transition énergétique et présenter les initiatives locales, la commune souhaite organiser un salon réunissant experts, associations, entreprises locales et services communaux.

Cette action a pour ambition de mettre en avant la thématique énergie sur le territoire communal. L'idée était d'organiser une rencontre entre des spécialistes locaux et régionaux en conseils énergétiques et les citoyens de la commune, sous forme de stands d'informations, et de mettre également en avant des initiatives locales.

Lors de l'évènement, les citoyens auraient donc eu la possibilité de passer de stands en stands pour s'informer et trouver des réponses quant à l'amélioration de leur confort énergétique. Chaque intervenant a pu discuter individuellement avec les citoyens intéressés.

Actions à mener



- S'associer avec d'autres acteurs du territoire.
- Organisation globale et budgétisation.
- Sélection des stands et des animations.
- Sélection des dates.
- Mise en place de l'évènement.

Situation actuelle :

La commune se concentre sur d'autres projets de sensibilisation à destination des citoyens. De ce fait, cette action n'est pas prioritaire actuellement.



Action BAT10

Création d'une plateforme de rénovation énergétique

Contexte

La Commune d'Amay, en collaboration avec plusieurs autres communes partenaires, développe une plateforme de rénovation énergétique destinée à accompagner les citoyens dans leurs projets de rénovation. Cette plateforme vise à centraliser les informations, offrir un accompagnement neutre et indépendant, et faciliter les démarches techniques, administratives et financières liées à la rénovation énergétique des logements.

Cette initiative est rendue possible grâce à un subside obtenu collectivement, dont le financement est prévu pour courant 2025. La plateforme permettra à chaque citoyen de :

- Mieux comprendre les étapes d'un projet de rénovation ; (audit, travaux, primes, suivi)
- Identifier les aides disponibles ; (subsidés, incitants, prêts...)
- Accéder à un réseau d'experts, artisans, auditeurs agréés ;
- Être accompagné par un conseiller énergie neutre tout au long du processus ;

Objectifs de la plateforme :

- Améliorer la performance énergétique des logements sur le territoire communal ;
- Réduire les factures énergétiques des citoyens ;
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique ;
- Accélérer la transition énergétique à l'échelle locale ;

Actions à mener



- Finaliser les conventions entre les communes partenaires ;
- Lancer le processus de recrutement ou désignation des conseillers énergie ;
- Développer les contenus et fonctionnalités de la plateforme ; (simulateurs, guides, fiches pratiques)
- Organiser une campagne de lancement grand public ;
- Mettre en place des permanences et points de contact locaux pour les citoyens ;

Situation actuelle :

Le projet devrait démarrer dans le courant du mois de juin 2025. Nous n'avons pas encore de date précise pour le lancement et la présentation de la plateforme.



Action BAT11

Remplacer les compteurs électriques par des compteurs intelligents

Contexte

Dans le cadre des obligations européennes, tous les compteurs électriques doivent progressivement être remplacés par des compteurs intelligents. Ces appareils permettent un suivi précis en temps réel de la consommation énergétique, ils favorisent les économies d'énergie et facilitent l'intégration des énergies renouvelables.

En collaboration avec RESA, la commune a déjà remplacé 75 % des compteurs électriques de ses bâtiments publics. Pour les 25 % restants, des adaptations techniques spécifiques sont encore nécessaires (locaux techniques inadaptés, armoires vétustes, travaux en cours, etc.) et seront réalisées prochainement.

Parallèlement, RESA va accélérer le déploiement de ces compteurs intelligents chez les particuliers. La commune jouera un rôle actif de relais en informant les citoyens.nes sur les démarches et bénéfices liés à ce changement.

Actions à mener



- Finaliser le remplacement des compteurs dans les bâtiments communaux (25 % restants) ;
- Réaliser les adaptations techniques nécessaires ;
- Collaborer avec RESA pour accompagner le déploiement résidentiel ;
- Communiquer clairement auprès de la population.

Situation actuelle :

Nous sommes en discussion régulière avec RESA pour faire avancer le dossier et finaliser l'installation des compteurs intelligents sur nos bâtiments communaux. Communication active et régulière sur le projet.

Axe 4

Projets d'adaptation aux changements climatiques



Face à l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses, il est essentiel pour la commune de développer des projets d'adaptation afin de réduire les impacts du changement climatique sur son territoire et ses habitants.

Ces projets visent à renforcer la résilience du cadre de vie en intégrant des solutions naturelles et durables, tout en améliorant la gestion des ressources naturelles et l'infrastructure. En réponse à ces défis, plusieurs initiatives ont été mises en place, telles que la végétalisation des espaces urbains pour limiter les effets des îlots de chaleur, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et l'optimisation de l'usage des ressources comme l'eau et l'énergie.

Ces actions contribuent à rendre la commune plus résiliente face aux enjeux climatiques, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens. L'objectif est de mettre en œuvre des solutions concrètes et accessibles, adaptées aux spécificités locales et soutenues par des financements publics pour garantir leur pérennité.

N°	NOM	Action	Situation actuelle
33	ADA1	Végétaliser la place Adolphe Grégoire et Saint-Ode pour lutter contre les îlots de chaleur	En cours - Projet 24/25
34	ADA2	Végétaliser la cité Rorive pour améliorer le cadre de vie et réduire la chaleur	NOUVEAU - Projet 2025
35	ADA3	Prévention et nettoyage dans différentes zones de la commune pour lutter contre les inondations	Quotidien
36	ADA4	Intégrer les objectifs climatiques, de développement durable et de transition écologique dans le Guide Communal d'Urbanisme	Projet 2025/2026



Action ADA1

Végétaliser la place Adolphe Grégoire et Saint-Ode pour lutter contre les îlots de chaleur

Contexte

Face à l'augmentation des températures estivales et aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains, la commune souhaite transformer les espaces minéralisés en lieux plus frais, agréables et favorables à la biodiversité. La végétalisation des places Adolphe Grégoire et Saint-Ode s'inscrit dans cette logique.

Ce projet est mené en collaboration étroite avec le comité de pilotage (Copil). Les membres proposeront différents aménagements paysagers (zones d'ombre, plantations, mobilier adapté), qui seront ensuite soumis à un vote citoyen et validés par le Collège communal.

Prévu pour 2025, ce projet a pris un léger retard en raison de la finalisation d'autres actions importantes en 2024, telles que les subsides pour les bornes vélos et toitures, les abris vélos, les stations de réparation ou encore les avancées majeures de la stratégie immobilière.

Actions à mener



- Co-construire le projet avec le comité de pilotage local ;
- Organiser une phase de concertation soumis à un vote citoyen ;
- Valider le projet au Collège communal ;
- Lancer la mise en œuvre concrète en 2025 ;

Situation actuelle :

Le projet devrait être relancé rapidement lors de la prochaine rencontre du comité de pilotage.



Action ADA2

Végétaliser la cité Rorive pour améliorer le cadre de vie et réduire la chaleur

Contexte

La cité Rorive, quartier résidentiel dense et minéralisé, est particulièrement exposée aux phénomènes d'îlots de chaleur. Afin d'y améliorer le confort thermique, renforcer la convivialité et augmenter la résilience face au changement climatique, la commune s'est engagée dans un projet ambitieux de végétalisation.

Ce projet vise à introduire davantage de nature dans les espaces publics : plantations d'arbres, création de haies, zones fleuries, désimperméabilisation ciblée, etc. Il s'appuie sur une approche participative impliquant les habitants·es pour garantir des aménagements à la fois esthétiques, utiles et bien intégrés dans le quotidien.

La commune a obtenu un subside spécifique pour soutenir la mise en œuvre de cette démarche, ce qui permettra de couvrir une partie significative des coûts liés aux travaux d'aménagement et d'entretien. Ce financement extérieur renforce la faisabilité et la rapidité de déploiement du projet.

Actions à mener



- Réaliser un état des lieux des espaces à végétaliser ;
- Mobiliser les habitants·es autour du projet ;
- Designer un auteur de projet avec architecte paysagiste ;
- Déployer les aménagements en tenant compte des usages locaux ;
- Suivre et valoriser les impacts grâce au subside obtenu ;

Situation actuelle :

La désignation d'un comité de pilotage pour le projet a été faite. Un contact avec la zone de secours a été pris pour obtenir toutes les recommandations nécessaires au projet.

Un plan de communication est en cours de développement (présentation, enquête, etc.)

Le cahier des charges pour la désignation de l'auteur de projet est en cours de finalisation.



Action ADA3

Prévention et nettoyage dans différentes zones de la commune pour lutter contre les inondations

Contexte

La catastrophe naturelle de juin 2021 en Province de Liège a révélé la vulnérabilité de certaines zones de la Commune face aux inondations. Cet événement a bouleversé notre approche de l'aménagement du territoire et de la gestion quotidienne dans les secteurs à risque. Il est devenu essentiel d'agir avec rigueur pour mieux protéger la population.

Depuis, la Commune a lancé des actions concrètes de prévention et d'entretien des infrastructures sensibles. Des rondes régulières permettent de vérifier leur état, d'assurer leur nettoyage et de maintenir un bon écoulement des eaux en cas de fortes pluies. Cette surveillance permet aussi de repérer rapidement d'éventuels problèmes et d'intervenir avant qu'une situation critique ne se présente.

Actions à mener



- Nettoyage régulier des bassins tampons, grilles, caniveaux et avaloirs.
- Entretien des talus, fosses, filets d'eau et infrastructures d'évacuation.
- Curage et vidange des dispositifs de rétention et de collecte des eaux.
- Placement et maintenance de caniveaux pour améliorer le drainage.
- Mise en place d'un plan d'évacuation pour les habitants des zones inondables.

Situation actuelle :

Un plan d'évacuation est en cours d'élaboration afin de prévoir les actions à mettre en place si la situation venait à se détériorer au point de nécessiter l'évacuation de la population



Action ADA4

Intégrer les objectifs climatiques, de développement durable et de transition écologique dans le Guide Communal d'Urbanisme

Contexte

Dans un contexte de transition écologique et d'urgence climatique, la commune souhaite intégrer pleinement les objectifs climatiques, de développement durable et de résilience face aux changements climatiques dans son futur Guide Communal d'Urbanisme (GCU). Cet outil stratégique encadrera les évolutions urbanistiques du territoire tout en respectant les engagements environnementaux de la commune.

L'objectif est de faire du GCU un levier d'adaptation local face aux enjeux climatiques en promouvant une planification cohérente, résiliente et durable. Cette démarche participera également à la cohérence des politiques locales d'aménagement, de mobilité et d'énergie. Elle renforce l'articulation entre les documents d'urbanisme et les ambitions du PAEDC.

L'intégration de ces objectifs permettra de guider les projets futurs vers une meilleure efficacité énergétique, une gestion durable des ressources, et une meilleure prise en compte des risques naturels. Il s'agit également de favoriser des formes urbaines plus compactes, des infrastructures vertes, ainsi qu'un aménagement du territoire plus sobre en carbone. Cette action vise à anticiper les impacts futurs du climat sur l'urbanisation, tout en garantissant un cadre de vie de qualité pour les habitants. Le GCU deviendra ainsi un vecteur de résilience territoriale, en cohérence avec les priorités régionales et nationales. En favorisant une planification proactive, la commune affirme son rôle de moteur local de la transition.

Actions à mener



- Lancer le marché public pour désigner un auteur de projet chargé de la rédaction du GCU.
- Élaborer un cahier des charges intégrant explicitement les enjeux climatiques, énergétiques et de durabilité.
- Mettre en place un groupe de travail transversal (urbanisme, environnement, mobilité) pour suivre le projet.
- Organiser une concertation publique afin de recueillir les attentes des citoyens et des acteurs du territoire.
- Intégrer des indicateurs de suivi liés aux objectifs du PAEDC dans le futur GCU.

Situation actuelle :

Le marché public visant à désigner un auteur de projet pour la réalisation du Guide Communal d'Urbanisme sera bientôt à l'ordre du jour.

Axe 5

Développement des énergies renouvelables



L'axe 5 se concentre sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire. Face aux enjeux climatiques et à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est crucial de diversifier et de promouvoir l'usage d'énergies propres et locales.

Cette démarche permet non seulement de réduire la dépendance aux énergies fossiles, mais aussi d'encourager l'innovation technologique et de soutenir l'économie verte. Les actions prévues dans cet axe visent à augmenter la production d'énergie à partir de sources renouvelables telles que la biomasse, le solaire, la géothermie ou la bio-cogénération.

Elles seront déployées tant au niveau des infrastructures publiques que des installations privées, en particulier pour les exploitations agricoles, avec des objectifs clairs de transition énergétique et de résilience face aux défis environnementaux à venir.

N°	NOM	Action	Situation actuelle
37	ENR1	Développement d'un système de chaufferie biomasse pour des bâtiments communaux	A réaliser
38	ENR2	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	En cours
39	ENR3	Incitation à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des exploitations agricoles	A réaliser
40	ENR4	Incitation l'installation de système de bio-cogénération pour des exploitations agricoles	Reporté
41	ENR5	Etude de faisabilité pour l'installation d'un système de géothermie peu profonde	A réaliser
42	ENR6	La rénovation du site éclusier d'Ampsin-Neuville	Finalisé
43	ENR7	Etude et opportunité de développer des réseaux de chaleur	NOUVEAU Projet 2026



Action ENR1

Développement d'un système de chaufferie biomasse pour les bâtiments communaux

Contexte

Les bâtiments communaux représentent une part importante de la consommation énergétique de la commune. Pour réduire cette consommation et les coûts énergétiques à long terme, une solution pourrait être l'installation d'un système de chaufferie biomasse.

Ce système permet de valoriser la biomasse locale (bois, déchets agricoles) pour chauffer les bâtiments publics tout en réduisant l'empreinte carbone. Un tel projet permettrait aussi de diversifier les sources d'énergie, de renforcer l'autonomie énergétique et de participer activement à la transition énergétique.

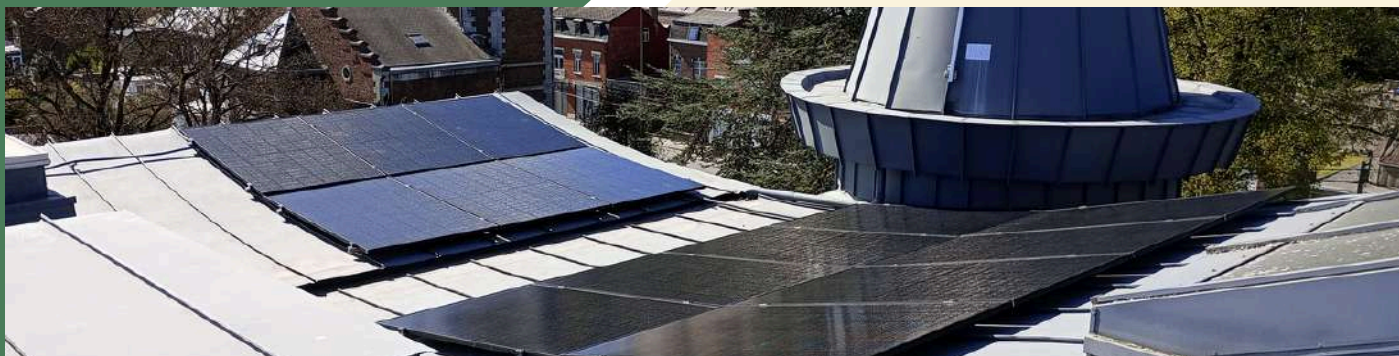
Actions à mener



- Lancer une étude de faisabilité pour analyser le potentiel biomasse locale et les possibilités d'approvisionnement en matières premières.
- Identifier les bâtiments communaux les plus adaptés à ce type d'installation.
- Sensibiliser les acteurs locaux (agriculteurs, entreprises forestières) pour établir un partenariat solide pour l'approvisionnement en biomasse.
- Mettre en place un financement et un calendrier de projet, en explorant les opportunités de subventions régionales ou nationales pour ce type d'initiative.

Situation actuelle :

Des études de préfaçabilité ont déjà été réalisées pour certains bâtiments. Le déploiement de chaufferie biomasse dépendra du plan d'actions établi dans le cadre de la stratégie immobilière.



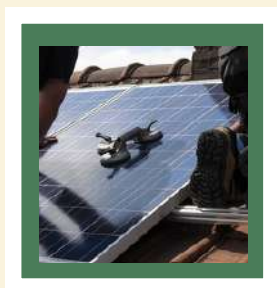
Action ENR2

Installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux (scolaires)

Contexte

Les panneaux photovoltaïques représentent une solution efficace pour réduire la dépendance énergétique des bâtiments publics tout en produisant de l'énergie verte. Installer des panneaux sur les toitures des écoles et autres bâtiments communaux permettrait à la commune de produire sa propre électricité, de réduire les coûts de fonctionnement et de montrer l'exemple en matière d'énergies renouvelables.

Actions à mener



- Réaliser une étude technique pour déterminer la faisabilité d'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.
- Évaluer le financement des projets, en recherchant des aides régionales.
- Choisir un prestataire pour l'installation des panneaux après un appel d'offres, en tenant compte de la qualité, du coût et de la durée de l'installation.
- Mettre en place un suivi de la production d'énergie pour évaluer les économies réalisées et les bénéfices environnementaux de l'installation.

Situation actuelle :

L'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux a débuté. En avril 2025, des panneaux ont été installés sur la maison communale (24 panneaux de 440 WC) et sur l'info-tourisme (11 panneaux de 440 WC). Nous étudions d'autres opportunités dans le cadre de cette action.



Action ENR3

Incitation à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des exploitations agricoles

Contexte

Les exploitations agricoles représentent des surfaces importantes pour l'installation de panneaux photovoltaïques. En incitant les agriculteurs à installer ces systèmes, la commune peut favoriser la production d'énergie renouvelable tout en offrant aux agriculteurs une source de revenu complémentaire. Ces installations peuvent être particulièrement rentables dans le cadre d'un financement participatif ou de subventions spécifiques.

Actions à mener



- Organiser des réunions d'information pour sensibiliser les agriculteurs aux avantages des panneaux photovoltaïques.
- Offrir un accompagnement technique pour aider les agriculteurs à monter leurs projets d'installation.
- Explorer les possibilités de financement participatif pour impliquer les citoyens dans le projet et permettre aux agriculteurs de réduire leur investissement initial.
- Mettre en place un suivi de la production d'énergie pour assurer la rentabilité et l'efficacité des installations.

Situation actuelle :

La commune entretient des contacts réguliers avec les agriculteurs locaux dans divers projets. Cependant, il n'y a pas encore eu de concertation au sujet des panneaux photovoltaïques. Prochainement, une rencontre sera organisée afin de faire un état des lieux.



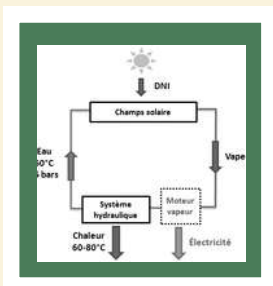
Action ENR4

Incitation à l'installation de système de bio-cogénération pour des exploitations agricoles

Contexte

La bio-cogénération permet aux exploitations agricoles de produire à la fois de l'électricité et de la chaleur en utilisant des ressources organiques, comme les déchets agricoles. Cela représente une solution doublement avantageuse : réduction des coûts énergétiques et valorisation des déchets produits par les exploitations. Ce système peut également servir de complément pour améliorer la compétitivité des exploitants agricoles.

Actions à mener



- Organiser des sessions d'information pour informer les agriculteurs des avantages de la bio-cogénération.
- Fournir un accompagnement technique pour les aider à mettre en place les systèmes de bio-cogénération et à obtenir des subventions.
- Proposer des solutions de financement adaptées pour rendre ces installations plus accessibles aux agriculteurs, en cherchant notamment des soutiens publics.
- Mettre en place un suivi des installations pour s'assurer de leur efficacité et de leur rentabilité à long terme.

Situation actuelle :

Cette action n'est pas au programme 2025. Elle devra être reprogrammée en collaboration avec des acteurs supra-communaux.



Action ENR5

Etude de faisabilité pour l'installation d'un système de géothermie peu profonde

Contexte

La géothermie peu profonde, c'est l'énergie disponible dans tout le sous-sol qui est déjà utilisée dans nos logements grâce aux pompes à chaleur. Mais on peut aussi développer des installations à grande échelle, pour les besoins d'entreprises ou de collectivités...

Cette énergie renouvelable locale et respectueuse de l'environnement associe performance énergétique et économique. Elle est disponible en permanence, peut fournir chauffage, refroidissement, stockage de chaleur et de froid. De plus, elle a un faible impact visuel et environnemental (elle émet peu de CO₂).

Le choix du recours de notre Région à la géothermie a pour but d'activer la décarbonation sur le long terme des activités et, plus particulièrement, de l'économie et du résidentiel.

Techniquement, l'eau des anciennes mines wallonnes pourrait être utilisée pour répondre à nos besoins énergétiques futurs, non seulement pour chauffer des bâtiments (en utilisant les eaux souterraines des galeries les plus profondes) mais aussi pour le refroidissement lorsque cela s'avère nécessaire.

Actions à mener



- Lancer une étude géologique pour évaluer le potentiel de géothermie dans le sous-sol d'Amay, en tenant compte des anciennes galeries minières et autres ressources souterraines.
- Identifier les bâtiments communaux qui pourraient bénéficier de ce système de géothermie.
- Explorer les financements disponibles au niveau régional ou national pour soutenir les projets de géothermie.
- Établir un plan d'action basé sur les résultats de l'étude, comprenant les coûts, les étapes d'installation et les délais nécessaires.

Situation actuelle :

A reprogrammer.



Action ENR6

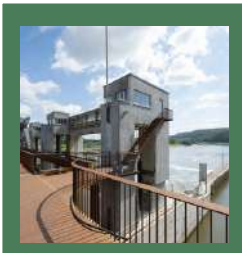
La rénovation du site éclusier d'Ampsin-Neuville

Contexte

La rénovation du site éclusier d'Ampsin-Neuville, finalisée fin 2023, constitue une avancée majeure en matière de transition écologique et énergétique. Ce projet intègre la plus longue passe à poissons de Wallonie, une rivière artificielle de 700 mètres permettant aux espèces migratrices, telles que les saumons, de franchir le barrage en toute sécurité.

Parallèlement, le site éclusier a été remis à neuf permettant à la centrale hydroélectrique de continuer à produire en toute sécurité. Celle-ci contribue très largement à la production d'énergie renouvelable sur le territoire. En outre, des centaines d'arbres ont été replantés sur le site, renforçant la biodiversité locale et améliorant la qualité de l'air.

Actions à mener



Le projet est finalisé.

Néanmoins, des actions de sensibilisation peuvent être organisées :

- Organiser des événements de sensibilisation sur la biodiversité aquatique, mettant en lumière le rôle de la passe à poissons et les espèces présentes dans la Meuse.
- Proposer des visites guidées du site pour illustrer la cohabitation entre infrastructures fluviales et écosystèmes naturels.
- Mettre en place des ateliers éducatifs sur la production d'énergie hydroélectrique et son impact environnemental.
- Collaborer avec des associations locales pour promouvoir la reforestation et la protection de la faune et de la flore.
- Développer des supports pédagogiques pour les écoles locales, afin d'éduquer les jeunes générations sur les enjeux de la transition écologique

Situation actuelle :

Le projet de rénovation du site éclusier d'Ampsin-Neuville est achevé depuis fin 2023. Les infrastructures sont opérationnelles, offrant une opportunité unique de sensibiliser la population aux enjeux de la biodiversité et de la production d'énergie renouvelable.



Action ENR7

Etude et opportunité de développer des réseaux de chaleur

Contexte

Dans le cadre de la transition énergétique et de la décarbonation du chauffage, les réseaux de chaleur constituent une solution collective efficace pour valoriser des sources d'énergie locales, renouvelables ou de récupération. En Wallonie, le développement de tels réseaux est encouragé par les politiques régionales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Bien que la législation spécifique sur les réseaux de chaleur soit en cours d'élaboration, les autorités régionales soutiennent les initiatives locales à travers des aides à l'étude de faisabilité et à l'investissement. La Commune souhaite anticiper ces évolutions en lançant une étude d'opportunité en 2026, afin d'identifier les potentiels de développement de réseaux de chaleur sur son territoire.

Actions à mener



- Identifier les zones prioritaires pour le développement de réseaux de chaleur (quartiers denses, zones d'activités, équipements publics).
- Évaluer la disponibilité de sources d'énergie locales (biomasse, chaleur fatale, géothermie, etc.).
- Analyser la faisabilité technique, économique et environnementale de tels projets.
- Préparer la Commune à répondre aux futures obligations légales en matière de planification énergétique.

Situation actuelle :

Le projet est planifié pour débuter en 2026. Aucune action n'a encore été entreprise à ce jour.

Axe 6

Préservation de la Nature et Adaptation au Changement Climatique : Protéger notre territoire et renforcer sa biodiversité



Face aux enjeux du changement climatique, il est essentiel d'adapter nos espaces urbains et ruraux pour renforcer leur résilience tout en préservant la biodiversité locale. Cet axe regroupe des projets concrets visant à atténuer les effets du réchauffement climatique tout en améliorant la gestion de nos ressources naturelles.

Les actions entreprises visent à promouvoir une approche écoresponsable, soutenir la biodiversité locale et sensibiliser la population aux bienfaits de la nature, dans un cadre d'adaptation aux nouveaux défis environnementaux.

Ces initiatives incluent la gestion de l'espace public, l'amélioration des infrastructures naturelles et l'éducation à l'environnement.

N°	NOM	Action	Axe	Situation actuelle
44	ENV1	Programme KICK	Environnement	Fait / Fin avril 2025
45	ENV2	Acquisition d'îlots de tri pour les bâtiments communaux	Environnement	NOUVEAU - Projet 2025
46	ENV3	Etude de réalisation d'un parc à Jehay	Environnement	NOUVEAU - Projet 2025
47	ENV4	En mai, tonte à l'arrêt avec fleurissement de certaines zones.	Environnement	NOUVEAU - Projet 2025
48	ENV5	Ecobalade avec guide-nature (sensibilisation)	Environnement	Chaque année

Action ENV1

Programme KICK

Contexte

La Commune d'Amay s'est engagée avec l'association Kick dans un projet de trois ans pour protéger la biodiversité et accélérer la transition écologique. Ce partenariat a rassemblé citoyens, écoles, associations, entreprises et services publics autour d'actions concrètes et visibles sur le terrain.

Des haies ont été plantées, des mares créées, des abris pour la faune installés, et des ateliers ont été organisés pour sensibiliser à l'environnement. Grâce à cette démarche collective, Amay devient une commune pilote, inspirant d'autres territoires à agir pour un avenir plus durable et plus juste pour tous.

Actions réalisées

- Élaboration du Plan d'Action Communal Kick (PACK) : En 2023, Amay a développé un plan comprenant 14 mesures réparties sur 7 leviers thématiques. Les autorités communales ont alloué un budget de 51 500 € pour mettre en œuvre ces actions en faveur de la biodiversité.
- Budget participatif pour les projets citoyens : En 2022, un budget de 25 000 € a été mis à disposition pour soutenir des initiatives citoyennes de transition écologique et solidaire. Quatre projets ont été sélectionnés, dont :
 - "Tout bon pour la biodiversité" porté par Claude et Anne-Marie ;
 - "De la culture à l'assiette" initié par le CPAS d'Amay ;
 - "L'école du dehors" de l'école communale d'Ombret ;
 - "Préa" de l'école du Préau ;
- Plantation de haies et d'arbres fruitiers : En automne 2024, 1 250 mètres de haies ont été plantés, ainsi que 151 arbres fruitiers (noyers) dans le bois Saint-Lambert. Ces actions visent à recréer des habitats naturels et à améliorer la gestion des ruissellements.
- Création de mares et d'abris pour la faune : Onze mares ont été aménagées et plus de 100 abris et nichoirs installés pour favoriser le retour de diverses espèces animales et végétales.
- Sensibilisation et participation citoyenne : Plus de 200 participants ont pris part à des ateliers de sensibilisation à la biodiversité. Des chantiers participatifs, comme la création de mares en zone urbanisée, ont également renforcé l'engagement communautaire.

Situation actuelle :

Le projet Kick prend fin en avril 2025. De nombreux projets ont été menés à travers cette initiative qui a rencontré un franc succès.



Action ENV2

Acquisition d'îlots de tri pour les bâtiments communaux

Contexte

La gestion efficace des déchets est essentielle pour réduire l'empreinte écologique des bâtiments communaux et promouvoir des pratiques durables au sein de la collectivité. L'acquisition d'îlots de tri permettra de faciliter le recyclage et la gestion sélective des déchets, en encourageant les employés et les visiteurs à adopter des comportements écoresponsables.

Actions à mener



- Évaluation des besoins : Identifier les bâtiments communaux nécessitant des îlots de tri et déterminer le nombre et le type d'îlots requis ;
- Sélection des équipements : Choisir des îlots de tri adaptés, en tenant compte de leur capacité, de leur ergonomie et de leur conformité aux normes environnementales ;
- Installation et sensibilisation : Mettre en place les îlots dans les zones stratégiques des bâtiments et organiser des sessions de sensibilisation pour informer le personnel sur leur utilisation optimale ;
- Suivi et évaluation : Surveiller l'efficacité du système de tri mis en place et ajuster les pratiques en fonction des retours et des volumes de déchets traités ;

Situation actuelle :

Une phase d'essai concluante a été réalisée en 2024 dans une école et 2 bâtiments communaux. Le déploiement complet des îlots de tri sera réalisé en 2025.



Action ENV3

Étude de réalisation d'un parc à Jehay

Contexte

Le développement d'espaces verts publics est essentiel pour améliorer la qualité de vie des résidents, offrir des lieux de détente et favoriser la biodiversité urbaine. La création d'un parc à Jehay répond à ces objectifs en fournissant un espace récréatif et en renforçant le maillage écologique de la commune.

Actions à mener



- Analyse du site : Étudier les caractéristiques du terrain proposé, y compris la topographie, le sol et l'accès.
- Conception du parc : Collaborer avec des urbanistes et des paysagistes pour élaborer un plan intégrant des aires de jeux, des zones de repos, des sentiers pédestres et des espaces dédiés à la biodiversité.
- Consultation publique : Organiser des réunions avec les résidents et les parties prenantes pour recueillir leurs avis et suggestions sur le projet.
- Planification et financement : Établir un calendrier de réalisation et identifier les sources de financement, y compris les subventions potentielles et les partenariats publics-privés.

Situation actuelle :

Un premier contact a été pris avec un collectif citoyen qui souhaiterait suivre le projet et s'investir. Nous allons recueillir leurs envies via une enquête. Ensuite, nous allons désigner un auteur de projet avec architecte paysagiste afin de proposer un projet.



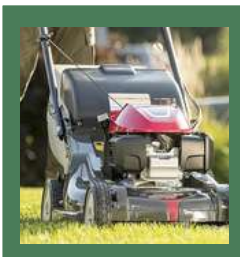
Action ENV4

**En mai, tonte à l'arrêt avec fleurissement de certaines zones.
En collaboration avec l'école Le Chêneux**

Contexte

Réduire la fréquence de tonte et introduire des plantations fleuries dans certaines zones afin de favoriser la biodiversité locale, d'offrir des habitats aux pollinisateurs et de créer des paysages esthétiques. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts, conciliant entretien et respect de l'environnement. Cette action est menée en étroite collaboration avec le service environnement et l'école du Chêneux.

Actions à mener



- Identification des zones ciblées : Sélectionner les espaces verts où la tonte réduite et le fleurissement seront mis en œuvre, en tenant compte de leur visibilité et de leur accessibilité ;
- Planification des plantations : Choisir des espèces végétales adaptées au climat local et favorables à la biodiversité, en privilégiant les fleurs sauvages et les plantes mellifères ;
- Sensibilisation du public : Informer les résidents sur les bienfaits de cette approche et les inviter à participer à des ateliers de plantation ou d'entretien communautaire ;
- Évaluation des résultats : Observer l'évolution de la flore et de la faune dans les zones aménagées et ajuster les pratiques en fonction des observations ;

Situation actuelle :

Le projet a débuté en 2024 et est renouvelé d'année en année. L'idée est de faire évoluer ce projet au fur et à mesure afin de proposer toujours plus de zones fleuries.



Action ENV5

Ecobalade avec guide-nature

Contexte

Organiser une écobalade guidée est une méthode efficace pour sensibiliser le public à la richesse naturelle de la région, promouvoir l'éducation environnementale et renforcer le lien entre les citoyens et leur patrimoine naturel. Ces activités permettent une immersion directe dans la nature et favorisent une meilleure compréhension des enjeux écologiques locaux.

Actions à mener



- Planification de l'événement : Organiser l'écobalade dans le site de la gravière à Amay pendant les Amaytoises, en prévoyant un parcours de 5 à 10 km adapté à tous publics ;
- Collaboration avec des guides-nature : Faire appel à des experts pour animer la balade, en abordant divers thèmes liés à la faune, la flore et les écosystèmes locaux ;
- Activités complémentaires : Proposer des jeux éducatifs et des enquêtes nature destinés aux familles et aux enfants, pour enrichir l'expérience et encourager l'apprentissage ludique ;
- Promotion de l'événement : Utiliser les canaux de communication municipaux pour informer la population, avec des affiches, des publications sur les réseaux sociaux et des annonces dans les bulletins locaux ;
- Évaluation et feedback : Recueillir les impressions des participants après l'événement pour améliorer les futures éditions et mesurer l'impact de l'initiative sur la sensibilisation environnementale ;

Situation actuelle :

Cette action est mise en place depuis 2024 et sera renouvelée en 2025 en collaboration avec l'ATL (Accueil Temps Libre).

Conclusion

Ensemble, faisons d'Amay un modèle durable.



Face aux défis climatiques de notre époque, la commune d'Amay a choisi l'action et la responsabilité. À travers son Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), elle trace une voie ambitieuse et concrète vers un avenir plus vert, plus sobre en énergie et plus résilient. Qu'il s'agisse de mobiliser les citoyens (COM), de favoriser les énergies renouvelables (EN), de protéger notre environnement (ENV), de rénover les bâtiments (BAT) ou de repenser la mobilité (MOB), chaque mesure s'inscrit dans une dynamique collective au service du bien commun.

Mais ce plan va bien au-delà de simples actions : il incarne une vision d'avenir où la qualité de vie, la solidarité et l'équilibre avec la nature deviennent des priorités partagées. En s'engageant pleinement dans cette transition, Amay se positionne comme un territoire d'espoir, un exemple inspirant de commune qui allie ambition climatique et ancrage local.

Ce chemin vers un avenir durable ne fait que commencer. Ensemble, élus, citoyens, entreprises et associations, construisons une commune résiliente, innovante et fière de porter le changement. L'avenir du climat se dessine ici, maintenant, et avec nous tous.

« Le plus grand danger pour notre planète, c'est de croire que quelqu'un d'autre va la sauver. »
– Robert Swan, explorateur polaire.